NB 5

Le Petit Courrier

Volume 5 numéro 3 et 4 décembre 1986

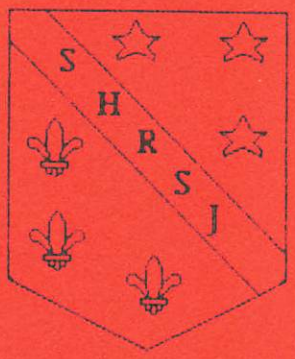

La Société d'histoire de la rivière Saint-Jean

715, rue Priestman
Fredericton, N.-B.

VOLUME 5 NUMÉRO 3 DÉCEMBRE 1986

SOMMAIRE

Présentation 2

Les Fêtes du 5ième anniversaire 4

La rébellion de l'ouest-canadien de 1885
George F.-G. Stanley 6

L'abbé Charles-François Bailly et les Acadiens
Fidèle Thériault 22

Les Acadiens à la rivière Saint-Jean en 1763 38

Un soldat du commandant Boishébert 40

Chez nos voisins 41

Nouvelles de la Société 43

Une publication de

La Société d'histoire de la rivière Saint-Jean

715, rue Priestman

Fredericton, (N.-B.)

E3B 5W7

ISSN 0831-8662

PRÉSENTATION

La Société d'histoire de la rivière Saint-Jean vient de fêter son cinquième anniversaire de fondation. Cette jeune société s'est rangée en peu de temps parmi les plus actives et dynamiques de la province. Une partie de son premier projet, la publication de l'histoire acadienne de Sainte-Anne des Pays-Bas, est devenue une réalité. Ce livre traite de la période du régime français. Il faudra dans un proche avenir penser sérieusement à publier l'histoire acadienne de Sainte-Anne des Pays-Bas sous le régime anglais. Le Petit Courrier orientera surtout ses publications sur des études et des documents qui nous ferons découvrir cette dernière tranche de notre histoire. L'invitation est lancée à tous. Votre collaboration est nécessaire pour rendre ce Petit Courrier des plus intéressants. Que vous ayez une page ou dix pages de texte, le tout sera bienvenu.

Déjà des articles sont en préparation pour les prochains Petits Courriers. Nous reproduirons le journal de la visite pastorale de monseigneur Plessis à la rivière Saint-Jean en 1815, une étude sur les familles acadiennes des débuts jusqu'à 1860, ainsi que quelques biographies.

Un sincère merci à Jean-Roch Cyr pour l'excellent travail accompli comme directeur du Petit Courrier depuis plusieurs années. Monsieur Cyr nous a assuré qu'il demeurera un fidèle collaborateur de la revue.

La présente édition nous livre le discours prononcé par son honneur le Lieutenant-gouverneur George Stanley à l'occasion du banquet du cinquième anniversaire de la Société. Cette communication traite de la rébellion de 1885 de l'ouest canadien et de ses répercussions dans les journaux de la province. Pour le bénifice des lecteurs qui n'ont pu se rendre à ce banquet, nous publions un compte rendu détaillé de cet événement.

L'abbé Charles-François Bailly vint desservir les catholiques de la rivière Saint-Jean en 1767. Ce missionnaire oeuvra dans le milieu jusqu'en 1772. Nous vous présentons à travers différentes correspondances, les divers aspects de sa vie de missionnaire chez les Acadiens et Indiens des provinces maritimes.

Deux courts documents nous démontrent clairement que les Acadiens occupaient toujours la rivière Saint-Jean en 1763. Un autre document nous fait connaître un soldat de la petite garnison du commandant Boishébert.

La revue des dernières publications des sociétés d'histoire acadiennes et les nouvelles de la Société termine le dernier numéro du Petit Courrier pour l'année 1986.

Joyeuses Fêtes et une Bonne et Heureuse Année 1987.

FIDÈLE THÉRIAULT
Rédacteur

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE FÊTE SES CINQ ANS!

C'est par un grand banquet que la Société d'histoire de la rivière Saint-Jean a souligné le 07 novembre dernier son cinquième anniversaire de fondation. Il est vrai que cinq ans, c'est encore tout frais mais dans le cas de la Société, il s'agissait d'un enfant précoce qui a même dépassé le stage de l'adolescence.

Il y avait déjà quelque temps que la Société avait invité Son Honneur le Lieutenant-gouverneur George F. G. Stanley à venir nous entretenir d'un sujet d'histoire. L'occasion était donc toute rêvée et Son Honneur comme d'habitude n'a pas déçu son auditoire et la Société d'histoire. Il nous fait plaisir d'ailleurs de reproduire en entier le texte de sa conférence dans ce numéro.

La Société d'histoire a été fondée le 14 janvier 1981 mais la première rencontre publique, la rencontre de fondation avait lieu le 24 novembre de la même année. Durant cette période, le comité provisoire s'était occupé de faire tout le nécessaire pour structurer la Société; statuts et règlements, incorporation, recrutement de membres, projets de recherches, etc.

Au cours du banquet du cinquième anniversaire, le président fondateur Bernard Poirier a tenu à souligner le travail du premier conseil qui a vraiment lancé la Société dans la bonne direction. Ce comité était composé des personnes suivantes: Président, Bernard Poirier; vice-présidente, Jocelyne LeBel; secrétaire, Paul Thériault; trésorier, Marc LeBel; directeurs, Fidèle Thériault, Jacques Degrace et Allen Doiron.

Le président en a aussi profité pour souligner les grandes réalisations de la Société depuis ses débuts et il a partagé quelques idées que feront l'objet de considération sérieuse pendant les prochains mois.

La rencontre regroupant plus de 70 convives s'est déroulée au foyer du théâtre du Centre communautaire Sainte-Anne, dans un décor et une ambiance des plus sympathiques. Au cours de la soirée, animée par le maître de cérémonies, Robert Whalen, plusieurs messages de félicitations ont été donnés dont celui au nom de la ville de Fredericton par le conseiller Sandy DiGiacinto et celui de la Société historique acadienne par son président, Me Alonzo LeBlanc.

Le conférencier présenté par Madame Cécile Ouellet, vice-présidente de la Société, a été remercié par Monsieur Paul Thériault. Une gerbe de fleurs a été présentée à Madame Stanley alors qu'une glacière à vin (wine cooler) en étain avec inscription appropriée fut remise à Son Honneur.

Pour rendre l'événement encore plus significatif, l'exposition sur la période française montée par la Société d'histoire au musée York-Sunbury pour la saison estivale avait été déplacée et montée dans le foyer du théâtre. Madame Claire Dionne faisait les frais de la musique pendant le banquet.

En somme, ce fut une soirée très agréable qui a permis de rendre hommage aux ouvriers de la première heure dans notre Société, souligner le travail des membres actuels et de lancer de nouvelles idées pour que la Société joue pleinement son rôle dans la région.

Bon anniversaire et merci à tous les membres pour leur appui moral et financier.

1981 / 1986

Toast présenté par Me Alonzo LeBlanc

président de la Société historique acadienne

5e

anniversaire

La coupe du gâteau

Me Sandy DiGiacinto donnant un message de félicitations

au nom de la municipalité de Fredericton

Mme Cécile Ouellet remettant une gerbe de fleurs à mme Stanley

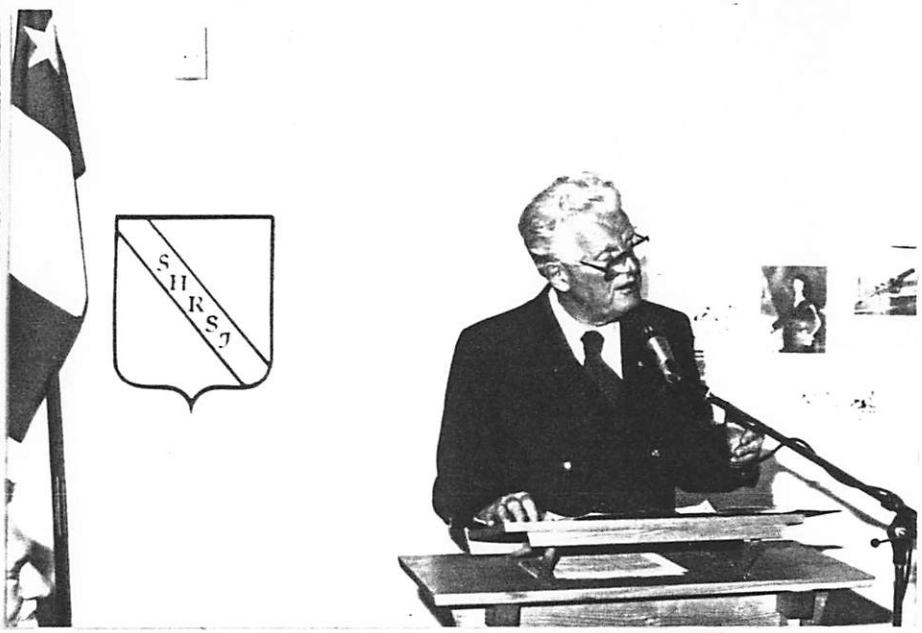

L'Hon. Stanley donnant son allocution

Le président, Bernard Poirier

Mme Cécile Ouellet, Bernard Poirier, Robert Whalen et M. et Mme. Stanley admirant le chef d'oeuvre de Jacques Degrâce,une reproduction à l'échelle du fort Villebon

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR L'HONORABLE GEORGE F.G. STANLEY,

LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU NOUVEAU-BRUNSWICK,

À L'OCCASION DES CÉLÉBRATIONS DU 5E ANNIVERSAIRE

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN,

LE 07 NOVEMBRE 1986

Je vous remercie vivement de l'invitation de vous rejoindre ici ce soir pour un excellent souper et de l'invitation de vous lire une communication historique sur la réaction des gens du Nouveau-Brunswick à l'ouverture des hostilités dans l'ouest canadien en 1885. J'ai choisi ce sujet parce que je suis né dans l'ouest du Canada, et j'écoutais, pendant mon enfance, des histoires des Indiens et des Métis racontées par des participants à la rébellion dans la vallée de la rivière Saskatchewan. J'ai choisi Louis Riel comme sujet de ma thèse de doctorat, et je venais de préparer en 1985, une collection des écrits de Riel - prières, poèmes, pamphlets, correspondance - en effet les écrits complets et annotés en cinq volumes. La presse de l'Université de l'Alberta a publié ce recueil en 1985.

I

En 1885, la province du Nouveau-Brunswick compte moins de 400,000 habitants disséminés le long des côtes et des principaux cours d'eau, tels que le Saint-Jean et la Miramichi. La population reflète l'histoire de la province: Acadiens, loyalistes américains et immigrants irlandais, divisés en cinq grands groupes religieux: catholiques, anglicans, baptistes, presbytériens et méthodistes. Il s'agit d'une population hétérogène, en dépit des efforts du gouvernement pour imposer un enseignement scolaire commun et aussi une langue commune: l'anglais. Quelle sera donc la réaction de ce groupe composite, devant une rébellion qui, dans le Nord-ouest, dresse les Francophones contre les Anglophones? Au Québec, la rébellion du Nord-ouest stimule le nationalisme canadien-français et à toute fin pratique, entraîne le parti conservateur, dans un désastre politique, désastre qui dure près d'un siècle.

Vers la fin de mars 1885, les journaux canadiens publient la nouvelle alarmante, qu'une rébellion a éclaté dans les Territoires du Nord-Ouest, région achetée par le gouvernement fédéral à la Compagnie de la Baie d'Hudson à peine quinze ans auparavant. Le 26 mars, un détachement de la milice locale et de la Police montée du Nord-Ouest, la Gendarmerie royale du Canada actuelle, engage le combat avec une troupe de Métis, commandée par le chasseur de bisons, Gabriel Dumont, et le chef métis, Louis Riel, dans un lieu perdu nommé le Lac-aux-Canards. Non seulement échangent-ils des coups de feu et subissent-ils des pertes, mais soldats et policiers sont obligés de se retirer et d'abandonner leur base d'opérations, le fort Carlton, aux autochtones armés.

Ce n'est pas la première fois que Louis Riel fait parler de lui. En 1870, il a pris suffisamment de pouvoir au Manitoba, pour obliger le gouvernement fédéral à négocier avec les habitants de l'endroit, en majorité des Métis, l'entrée de cette région dans la confédération canadienne en tant que province du Manitoba. Ces événements, qui agitent la petite population du Nord-Ouest et suscitent de nombreux débats politiques en Ontario et au Québec, soulèvent peu d'intérêt ou de réaction au Nouveau-Brunswick. En fait, dans la région de l'Atlantique, l'attitude qui se dégage est une indifférence teintée d'hostilité à l'idée qu'Ottawa s'est servi des impôts levés dans les Maritimes pour acheter le Nord-Ouest. Qui en profitera? Personne, à part des gens de l'Ontario. Et qui profitera de ce coûteux chemin de fer que le gouvernement fédéral fait construire? Le Pacifique canadien? Certainement pas la région des Maritimes!

Dans l'ensemble, les Néo-Brunswickois s'intéressent peu au Nord-Ouest, et lisent encore moins les choses qui s'y rapportent. Les seules nouvelles publiées par les journaux se résument à quelques communiqués publicitaires annonçant un projet d'envoi de bestiaux de Moncton, de Sussex et de Sackville, lorsque le chemin de fer sera terminé, ainsi que la construction de wagons-exposition spéciaux, qui traverseront tout le Canada, y compris le Nouveau-Brunswick, pour montrer aux Canadiens le genre de produits agricoles qu'on pourrait cultiver dans les Territoires du Nord-Ouest. Les habitants du Nouveau-Brunswick sont disposés à regarder à l'est, vers l'Atlantique, ou au sud vers, les Antilles, comme ils l'ont toujours fait. Le vaste Nord-Ouest demeure terre inconnue, même après le retour de Louis Riel dans le nord de la Saskatchewan en 1885, et les rumeurs grandissantes de troubles politiques dans cette région lointaine. Au Nouveau-Brunswick,

on ne pense guère à ce qui se passe là-bas. Les gens s'intéressent bien davantage à la politique locale, à la défaite de Ned Hanlan au championnat du monde d'aviron à San Francisco, ou à la possibilité d'une union avec les Antilles. Quand ils regardent plus loin, c'est pour se renseigner sur l'insoluble question irlandaise au Royaume-Uni, ou pour savoir si Mme Belva Lockwood de Washington va vraiment se présenter comme candidate des droits des femmes aux élections présidentielles des États-Unis. Évidemment, certains habitants des Maritimes, surtout s'ils sont de bons conservateurs, lisent les comptes rendus sur la réception donnée par sir Hector Langevin à Winnipeg en septembre 1884, ou les propos de A.N. Burgess sur les récoltes prévues dans l'Ouest et sa conviction qu'en dépit des déclarations affirmant le contraire, les propriétaires de ranch ne s'opposent pas à l'installation de fermiers dans les plaines.

À Fredericton, on ne voit pas grand signe d'intérêt pour le Nord-Ouest, même après le commencement de la rébellion. Les chercheurs perdront leur temps à lire les comptes rendus des séances de l'Assemblée législative ou du Conseil législatif, s'ils espèrent y trouver des commentaires sur les combats dans le nord-ouest du Canada. La session du printemps 1885 à Fredericton, se termine en avril sans que le nom de Louis Riel n'ait été mentionné au cours des débats. Cela ne veut pas dire que les journalistes du Nouveau-Brunswick passent complètement sous silence les événements qu'on appelle «la rébellion du Nord-Ouest» dans l'histoire du Canada; mais leurs commentaires, quand ils en font, tendent à suivre l'évangile officiel approuvé par le parti politique fédéral auquel ils sont associés.

Dans les édifices du parlement gothique de Thomas Fuller, érigés sur les bords de l'Outaouais, les sénateurs et députés du Nouveau-Brunswick ne participent guère aux débats sur le Nord-Ouest. Les discours des sénateurs David Wark de Richibucto et Abner McCleland, montrent simplement qu'à leur avis, le gouvernement fédéral dépense trop pour l'Ouest et qu'il consacre trop d'argent au chemin de fer Canadien Pacifique et à la Police montée; bref, qu'Ottawa néglige les intérêts majeurs du Nouveau-Brunswick. À la Chambre des communes, John Costigan, George Foster, sir Leonard Tilley et Peter Mitchell, qui ont tous été membres du cabinet fédéral, à un moment ou à un autre, gardent un silence surprenant. Leur réticence à aborder ce sujet (vient-elle de leur indifférence pour le Nord-Ouest?) est partagée par les libéraux provinciaux les plus notables, y compris Arthur Gillmor et Charles Weldon, tous deux opposés à la Confédération et qui,

lorsqu'ils se lèvent pour prendre la parole, ne font aucune critique de la politique de sir John Macdonald à l'égard du Nord-Ouest. C'est seulement plus tard, que Peter Mitchell, forte tête de la politique, se permet d'élever des doutes sur les mesures prises par le Premier ministre du Canada à propos du procès de Louis Riel; mais il est difficile de trouver quoi que ce soit, dans ses remarques qui trahisse de la sympathie pour Riel ou pour le point de vue des autochtones.

Il semble que les commentateurs les plus loquaces soient les membres du clergé, le clergé protestant surtout. Le secteur militant de l'Église paraît enclin à condamner Riel et ses partisans métis, les accusant d'avoir poussé les Indiens à la révolte armée à leur insu. Les baptistes et les presbytériens, en particulier, soulignent avec satisfaction que les Indiens qui se trouvent «sous l'influence de la chrétienté protestante» se sont généralement abstenus de prendre les armes. Dieu s'est rangé du côté des protestants et la victoire sur Riel et ses partisans égarés ne fait aucun doute. La solution au problème des autochtones de l'Ouest est donc évidente: c'est un effort d'évangélisation accru de la part des Églises protestantes. John Costigan, principal porte-parole des catholiques irlandais, ne mord pas à cet appât. Bien que le Globe de Toronto essaie de le pousser à faire une déclaration ouverte et provocatrice, il refuse de faire entrer la question de Riel dans la controverse sur les droits des catholiques irlandais du Nouveau-Brunswick; et pourtant, certains journalistes prétendent que Riel est de descendance irlandaise et qu'il s'appelle Riley et non Riel. Le haut clergé catholique du Nouveau-Brunswick est tout disposé à suivre l'attitude de Costigan, auquel les évêques ne reprochent jamais de ne pas soutenir verbalement Riel et les Métis.

II

Mais la presse, elle? Il se peut que les politiciens n'aient pas suffisamment parlé et que le clergé en ait dit trop, mais les éditorialistes sont-ils restés silencieux? Lorsqu'ils se rendent compte de la gravité des événements qui se déroulent dans le Nord-Ouest, les journalistes du Nouveau-Brunswick, tout comme leurs confrères de Nouvelle-Écosse, ont tendance à suivre la ligne du parti politique auquel ils sont associés. Au début, les journaux du Nouveau-Brunswick adoptent une attitude mesurée.

Ils se contentent généralement de reproduire les comptes rendus et les articles parus dans la presse des provinces du Centre, de Montréal et de Toronto en particulier. Ils publient peu de comptes rendus venus de Winnipeg. Ces comptes rendus sont regardés avec une certaine suspicion; Winnipeg étant trop proche de la scène des événements, les articles qui en émanent risquent d'être biaisés. La majorité des nouvelles sur le Nord-Ouest consistent en de brefs exposés des faits, sans commentaires politiques. Le journal le plus audacieux est le Times de Moncton qui, dans des accès occasionnels d'hystérie politique, accuse les journaux libéraux de publier des comptes rendus «falsifiés» et «colorés». On s'interroge beaucoup, semble-t-il, sur les motifs qui ont poussé les Métis à prendre les armes. Le Sun de Saint-Jean se demande si la Russie n'est pas responsable des troubles dans le Nord-Ouest, et si des agents de ce pays n'ont pas manigancé toute l'affaire pour essayer d'empêcher le Canada d'aider l'Angleterre à freiner la progression de l'impérialisme russe. D'autres journalistes se demandent si la rébellion vise à arrêter l'envoi de troupes canadiennes au Soudan ou en Afghanistan, où la mère patrie pourrait en avoir besoin. D'après l'Evening Capital de Fredericton, les troubles dans le Nord-Ouest sont sûrement une conspiration féniane. L'I.R.A. envoie de l'argent et des armes à Riel! L'exactitude n'est pas le fort des éditorialistes; songeons à la description que le New Brunswick Reporter fait de Riel, le présentant comme un homme qui s'est «confortablement installé dans un chaire de professeur dans un collège de l'Ouest» ou il «aurait dû rester et se trouver satisfait de son état».

En dépit de ces envolées de l'imagination, il faut dire en toute justice qu'au début, les journaux du Nouveau-Brunswick sont prêts à modérer leurs préjugés politiques et s'abstiennent remarquablement de tout sectarisme. Ils sont tous d'accord sur un point, à savoir que le soulèvement ou la «rébellion», comme ils l'ont toujours appelée, ne doit pas continuer. Il faut la réprimer. Il n'y a pas de désaccord entre les partis là-dessus.

III

Je n'ai parlé jusqu'ici que de la réaction de la collectivité anglophone, politiciens, journalistes et clergé. Mais que pense-t-on chez les Francophones? Expulsés en 1755 par les autorités britanniques de la région connue sous le nom d'Acadie, nombre des premiers colons française sont revenus dans la province après 1764, avec l'autorisation des lords du Commerce et des Plantations. Il leur est impossible de reprendre les terres agricoles dont on les a chassés. Elles ont été achetées, saisies ou occupées sans titre, par des colons d'Angleterre ou de Nouvelle-Angleterre. Les Acadiens sont donc obligés de trouver de nouveaux foyers. Ils se fixent au Cap-Breton et dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, dans la partie ouest de l'Île-du-Prince-Édouard, et surtout au Nouveau-Brunswick, le long de la baie des Chaleurs et de la côte nord-est, du comté de Restigouche à celui de Westmorland. L'expulsion des Acadiens du Nouveau-Brunswick n'ayant pas été aussi complète qu'en Nouvelle-Écosse et leur réinstallation, ayant pris relativement peu de temps, le territoire acadien a plus de cohésion géographique et, en conséquence, plus de cohésion culturelle dans notre province qu'en Nouvelle-Écosse. Il n'est donc guère surprenant qu'avec les années, les Acadiens du Nouveau-Brunswick aient progressivement affirmé leur identité culturelle et politique. Cette renaissance acadienne, ainsi qu'on l'a appelée, est stimulée par la fondation du collège Saint-Joseph à Memramcook en 1864. La croissance du mouvement est incontestable, comme en témoigne la création d'une société nationale acadienne à l'occasion d'une grande convention des Acadiens dans cette ville en 1881. C'est la première d'une série de grandes conventions. Lors de réunions ultérieures, les Acadiens adoptent un drapeau ainsi qu'un hymne national et une fête nationale. Il est certain que dès le début des années 1880, les Acadiens du Nouveau-Brunswick forment un groupe ethnique et culturel distinct, luttant pour assurer et faire admettre son identité; tout comme les Canadiens-français du Québec, ce groupe de Néo-Brunswickois veut faire reconnaître son identité à l'échelle du Canada. Va-t-il voir dans le soulèvement armé des Métis francophones de l'Ouest canadien un reflet de ses propres efforts pour s'affirmer et être reconnu dans son pays?

Chose curieuse, ni en 1884 ni dans les premiers mois de 1885 les Acadiens ne voient dans l'affaire Riel et dans le mouvement métis un parallèle avec leur propre développement historique. Le Moniteur de Shédiac, principal journal de langue française de la province à cette époque, ne parle pratiquement pas de Louis Riel avant les combats du Lac-aux-Canards. Politiquement, ce journal est d'allégeance conservatrice; en effet, depuis l'alliance entre John A. Macdonald et George-Étienne Cartier, la population francophone du Québec et la population francophone du Nouveau-Brunswick considèrent le parti conservateur comme celui qui est le plus favorable à leurs droits. En conséquence, après le début des combats au Lac-aux-Canards en mars 1885, Le Moniteur rapporte les événements du Nord-Ouest, sans commentaires de la rédaction. Il faut dire que Le Moniteur n'a pas de correspondants dans l'Ouest. Sa principale source d'information est la presse conservatrice de langue française du Québec, La Minerve de Montréal en particulier. Lorsque le rédacteur en chef de La Minerve donne son opinion, c'est pour dire que Riel a cédé «aux conseils peu sages de quelques chefs» dans un moment d'exaspération. Il est possible que le peu d'enthousiasme manifesté par Le Moniteur envers Riel vienne aussi du fait que Riel a rompu avec l'Église catholique. Il semble bien que ce facteur explique, en grande partie la froideur que divers journaux du Québec montrent pour Riel. Beaucoup de gens des Maritimes et du reste du Canada partagent l'opinion de Globe de Toronto qui écrit: «Riel ne représente pas toute la population métisse».

À mon avis, les doutes sur l'orthodoxie religieuse de Riel expliquent pourquoi, en dépit de l'affrontement entre Francophones et Anglophones qui a lieu à Caraquet en 1875, les Acadiens montrent encore très peu d'intérêt pour Riel et la rébellion des Métis dix ans plus tard. Cependant, lorsque la cause de Riel prend de plus en plus l'aspect d'une confrontation à la fois raciale, les Acadiens ne peuvent y rester complètement indifférents. Néanmoins, il leur est difficile de prendre parti. Est-il possible d'oublier que Riel a abandonné la foi de son enfance, qu'il est devenu apostat? Au cours de la rébellion, les évêques du Québec ordonnent des prières pour le rétablissement de l'ordre public dans le Nord-Ouest et Mgr Alexandre Taché de St-Boniface, décrit Riel comme apostat. Si l'on prie pour Riel au Nouveau-Brunswick, c'est pour qu'il revienne à la foi et non pour le succès de sa révolte armée. Donc, pendant les premières semaines de la rébellion, les dirigeants acadiens et la presse acadienne gardent le silence. Le Moniteur se contente de publier les dépêches qui lui parviennent de l'Ouest.

On établit des plans de mobilisation d'un régiment mixte du Nouveau-Brunswick, qui doit être envoyé dans le Nord-Ouest. Cependant, ce régiment, recruté parmi les unités de la milice de toutes les régions de la province, ne se rend pas plus loin que le camp de Sussex. Au moment où il est prêt à partir pour le Nord-Ouest, les hommes du général Middleton ont déjà capturé le quartier-général de Riel à Batoche et Riel s'est constitué prisonnier.

IV

Même si la Police montée de la Saskatchewan prévient Ottawa que la situation politique devient critique, personne, dans la capitale canadienne, ne semble croire que le mécontentement dans l'Ouest risque de dégénérer en rébellion armée. La politique de défense du Canada est axée sur la vague possibilité d'une menace externe plutôt qu'interne. Or, on considère que la responsabilité de la défense externe, tant sur terre que sur mer, incombe fondamentalement à la Grande-Bretagne, et que les forces armées canadiennes n'ont qu'un rôle de renfort ou de soutien. En conséquence, en 1885, le ministère de la Milice doit improviser chaque mesure au dernier moment. Il est surprenant que les choses tournent si bien. Le chef suprême des forces armées canadiennes est le major-général Frederick Middleton, soldat de métier britannique, qui a tout fait pour obtenir un commandement au Canada parce qu'il pense que ce sera un poste bien tranquille où passer les quelques années qui lui restent avant la retraite. Soudainement, le 22 mars, il reçoit l'ordre de se rendre dans le Nord-Ouest pour y examiner la situation. Il ne connaît pas exactement la raison de cet ordre, mais il dit: «Je suis porté à croire qu'il se passe quelque chose de grave, sinon sir John n'aurait jamais accepté qu'on m'envoie là.» Middleton arrive à Winnipeg à l'aube du 27 mars, quelques heures après l'annonce par télégraphe des événements du Lac-aux-Canards. La mobilisation d'un corps expéditionnaire pour le Nord-Ouest est immédiatement décrétée. Lorsque la rébellion se termine, 5 334 miliciens ont déjà été mobilisés; il faut ajouter à ce chiffre 2 600 hommes appartenant à l'état-major, au corps des transports, à l'intendance et au corps médical. La contribution des provinces est la suivante: un millier de miliciens du Québec, mille neuf cents de l'Ontario, quatre cents de la Nouvelle-Écosse et deux mille de l'Ouest.

Il faut faire remarquer qu'aucun bataillon du Nouveau-Brunswick ne sert dans le Nord-Ouest, pas même les soldats de l'école d'infanterie de Fredericton. C'est le 11 mai seulement que le lieutenant-colonel Maunsell, adjudant-général-adjoint du district militaire no 8, reçoit un télégramme d'Ottawa demandant un bataillon d'infanterie comprenant des troupes régulières et huit compagnies de la milice «pour service immédiat dans le Nord-Ouest».

Pour éviter un recrutement inégal aux dépens d'un seul secteur, Maunsell décide de choisir ses hommes parmi les diverses unités de la province. Il divise donc le corps de l'école d'infanterie en deux compagnies, et pour le reste, il prend des hommes du soixante-deuxième régiment de fusiliers de Saint-John, du soixante-septième régiment d'infanterie légère de Carleton, du soixante et onzième de York, du soixante-quatorzième régiment de chasseurs à cheval du Nouveau-Brunswick, ainsi que deux compagnies du quatre-vingt-deuxième régiment du comté de Queen de l'Île-du-Prince-Edouard. Le 16 mai, ce bataillon mixte nouvellement formé, reçoit l'ordre de partir pour Sussex. Selon les comptes rendus des journaux locaux, des «foules immenses» se rassemblent à Fredericton et à Saint-John pour souhaiter bon voyage aux soldats en route pour le Nord-Ouest. Le régiment compte, au total, 429 hommes et officiers.

Aucun de ces hommes ne voit le Nord-Ouest. Les derniers combats de la rébellion se déroulent à Batoche, sur les rives de la Saskatchewan-sud, le 12 mai. Après quatre jours d'affrontement, les hommes de Riel, en nombre insuffisant et à court de munitions, se rendent aux miliciens de Middleton. Le 15 mai, Riel se rend à deux éclaireurs de ce dernier. Une autre bataille va encore s'engager entre les soldats du major-général T.B. Strange et les Indiens du chef cri Gros-Ours à la Butte-du-Français le 28 mai, mais la rébellion prend pratiquement fin avec la reddition de Riel. Les troupes de l'est du Canada ne sont plus nécessaires et les soldats du Nouveau-Brunswick, rassemblés au camp de Sussex, sont renvoyés le 26 mai. Ils rentrent tranquillement chez eux le lendemain. Ils n'ont pas vu l'ennemi ni tiré un coup de fusil. Une fois Riel en prison et les soldats revenus, c'est aux politiciens d'agir. Que faut-il faire du chef des Métis? Il est évident qu'il doit être traduit en justice.

La polarisation de l'opinion au Canada et au Nouveau-Brunswick n'est pas provoquée par les événements de la rébellion, ni même par les problèmes qui ont entraîné cette rébellion; c'est le sort de Riel lui-même qui enflamme l'esprit de la population. Au cours de l'été et de l'automne de 1885, la presse de langue anglaise de toutes les régions du Canada commence à réclamer la mort de Riel en châtiment de ses crimes. Les journaux conservateurs du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario en particulier s'en prennent à Wilfrid Laurier, qui montre une certaine sympathie pour les Métis et leur infortune. Riel est blâmé aussi bien pour ses actions passées au Manitoba en 1870, pour lesquelles il a déjà été jugé pourtant, que pour ce qu'il a fait en 1885 en Saskatchewan. Le ton des journaux dépend de leur allégeance politique, mais je ne crois pas avoir vu un seul journal de langue anglaise qui ne déclare que Riel mérite la potence. L'opinion la plus modérée vient du Transcript de Moncton qui, tout en présentant la condamnation comme certaine, insiste sur la nécessité d'assurer au chef métis une défense compétente et un procès équitable. Le Transcript va jusqu'à soutenir qu'un emprisonnement à vie serait préférable à une exécution, mais il ne suggère jamais que Riel devrait obtenir un pardon.

V

Au cours de l'été et de l'automne de 1885, les électeurs des Maritimes ont très peu d'occasions de faire connaître leurs vues sur la politique du gouvernement fédéral à l'égard de l'Ouest-canadien et sur le sort de Louis Riel. Deux élections complémentaires ont lieu à l'automne qui suit le procès de Riel, mais avant son exécution. Dans la ville portuaire du Nouveau-Brunswick, Saint-John, le député Isaac Burpee meurt. Il avait été élu comme partisan du libéral Edward Blake en 1882, battant le candidat conservateur, Charles A. Everett, par 534 voix. En octobre 1885, Everett se présente de nouveau comme candidat du gouvernement. Le candidat libéral est George MacLeod. Cette fois-ci, Everett remporte le siège sans difficulté. Son adversaire s'efforce d'introduire d'autres sujets dans la campagne électorale, mais il est bientôt évident que le thème dominant est la politique du gouvernement fédéral à l'égard du Nord-Ouest. Selon Everett, voter pour le parti conservateur c'est voter pour l'unité canadienne, alors que voter pour Blake c'est appuyer la rébellion. Les libéraux ont beaucoup de difficulté à réfuter cet argument. Les électeurs catholiques qui, en des circonstances normales, soutiennent plutôt le parti libéral, en sont détournés par le souvenir de l'apostasie de Riel. Comment de fervents catholiques pourraient-ils voter pour un parti qui sympathise avec un apostat?

La victoire des conservateurs à Saint-Jean se répète dans la circonscription d'Antigonish en Nouvelle-Écosse. Là, sir John A. Macdonald convaint John Sparrow Thompson de quitter la magistrature, à laquelle il avait été nommé en 1882, pour se présenter comme candidat du gouvernement dans la circonscription, qu'il a d'ailleurs déjà représentée à l'Assemblée législative provinciale. Ayant été désigné comme successeur du ministre de la Justice Alexander Campbell, ancien associé du cabinet d'avocat de Macdonald à Kingston, en Ontario, Thompson est un candidat de poids. Converti au catholicisme, il n'est pas populaire chez les orangistes; mais aucun orangiste ne peut en toute conscience soutenir un parti qui sympathise avec l'homme responsable de la mort de l'orangiste Thomas Scott à la Rivière-Rouge en 1870. De plus, Antigonish est une circonscription en majorité catholique. Fortement appuyé par Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, Thompson n'a pas grande difficulté à battre son rival, le Dr McIntosh. Rien ne prouve que la rébellion des Métis ait joué un rôle important dans la campagne électorale (le Dr McIntosh s'est présenté comme candidat indépendant à ce siège précédemment occupé par un libéral), bien que le Chronicle de Halifax essaie d'introduire la question de Riel dans la campagne en exprimant l'espoir que Thompson puisse commuer la peine de mort. Le rédacteur-en-chef laisse même entendre que c'est peut-être l'intention de Thompson; il écrit: «Si la rumeur selon laquelle l'affaire Riel serait réglée par une commutation de la sentence est exacte, il faut féliciter cet honorable gentilhomme.»

Mais à ce stade, le gouvernement n'a pas l'intention de commuer la sentence de Riel. Le sort de celui-ci a déjà été décidé par le tribunal et par une commission spéciale, nommée par MacDonald, pour établir si Riel est fou. Le verdict du tribunal de Regina est maintenu par le comité judiciaire du conseil privé, qui refuse d'entendre l'appel. Au début de novembre, les commissaires médicaux, dont les possibilités d'action sont limitées par les lignes directrices établies suivant les règles de McNaghten, peuvent seulement conclure dans leur rapport que, du point de vue juridique, Riel est sain d'esprit et pleinement conscient de ses actes. Son exécution a donc lieu à Regina le 16 novembre. John Thompson, nouveau ministre de la Justice et député d'Antigonish, a ainsi la tâche de défendre la décision du gouvernement fédéral qui a résolu de refuser la clémence recommandée par le jury de Regina et de mettre à exécution la condamnation à mort prononcée par Hugh Richardson le 1er août 1885.

Dès son arrivée à Ottawa, Thompson doit examiner les sentences rendues contre les Métis et les Indiens jugés coupables d'avoir participé à la rébellion du Nord-Ouest. Son bureau est inondé de lettres demandant l'emprisonnement à vie plutôt que la pendaison. La femme de Thompson conjure son mari de s'assurer que la pendaison de Riel n'a pas lieu le 10 novembre, jour de l'anniversaire de Thompson. Cependant, d'après la correspondance de ce dernier, on se rend compte qu'il n'a jamais envisagé sérieusement d'adoucir la sentence de Riel. Il n'éprouve aucune sympathie pour lui, ni pour les Canadiens-français qui défendent à grands cris un «lamentable héros qui a tout fait pendant longtemps pour avoir le privilège de se faire pendre». Selon Thompson, l'agitation au Québec se calmera dès que le chef métis sera enterré.

Les journaux de langue anglaise au Nouveau-Brunswick sont contents. Le Sun de Saint-Jean et le Woodstock Press expriment leur satisfaction de la condamnation à mort de Riel, et leur indignation pour les journaux libéraux «sans principes ni patriotisme», dont les sympathies pour Riel ne peuvent «qu'indigner les gens réfléchis». Dans l'ensemble, les journaux de langue anglaise s'entendent pour dire que Riel est coupable; néanmoins, certains continuent à se demander s'il ne vaudrait pas mieux le condamner à l'emprisonnement plutôt qu'à la peine capitale. Le Transcript, hebdomadaire de Moncton, convient «non que Riel devrait recevoir un pardon, mais que sa sentence devrait être commuée en emprisonnement à perpétuité». Il fonde ses arguments sur le fait que le jury a recommandé la clémence, que toutes les nations civilisées ont cessé de recourir à la pendaison pour les crimes politiques et que, de façon générale, les Canadiens-français tiennent Riel pour fou. En ce qui concerne la condamnation à la peine de mort, la presse de langue française prend fait et cause pour Riel, sans beaucoup d'effet, mais avec conviction. Le Courrier des Provinces Maritimes, un hebdomadaire, regrette «cette triste exécution» et Le Moniteur blâme le Moncton Times pour son «ignorance et son fanatisme». Le 19 novembre, après avoir confirmé l'exécution de Riel, le rédacteur-en-chef du Moniteur écrit: «Il meurt en brave».

La session parlementaire s'ouvre le 25 février 1886. Thompson espère que les émotions du public se seront calmées. Cependant, le 11 mars, Philippe Landry, conservateur québécois de Montmagny, présente une motion demandant à la Chambre «d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution». La thèse libérale est exposée par Wilfrid Laurier dans un discours que nombre de ses

contemporains considèrent comme son plus grand triomphe oratoire. Quelques jours plus tard, John Thompson réplique. C'est son premier discours au Parlement. Il défend vigoureusement la décision du gouvernement de laisser la justice suivre son cours dans l'affaire Riel. Il s'agit d'un discours d'avocat, d'une réplique impassible et méthodique à tous les arguments en faveur de la clémence, abondant en précédents judiciaires tirés de l'histoire d'Angleterre. À mesure que Thompson passe d'un argument à un autre, les partisans du gouvernement jubilent. Ils voient en Thompson un homme qui peut tenir tête à Edward Blake. Blake a effectivement trouvé un adversaire à sa mesure.

Plusieurs autres députés des Maritimes ajoutent leurs arguments à ceux de Thompson. Pierre-Amand Landry, Acadien de Memramcook qui représente le comté de Kent à la chambre des Communes, tout en admettant que le peuple acadien a été troublé par l'exécution de Riel, «l'infortuné chef des rebelles», désapprouve totalement la rébellion comme moyen de redressement des griefs et déplore le langage enflammé de nombre de journaux du Québec, tels que L'Électeur et La Presse. Landry n'admet pas que Riel puisse être considéré comme un «martyr»; cette distinction est réservée à ceux qui meurent pour une cause française ou catholique. Esquissant un parallèle avec les Acadiens, Landry soutient que ces derniers n'auraient jamais fait de progrès sur le plan politique au Nouveau-Brunswick s'ils avaient eu recours à la violence. Il croit fermement au gradualisme en politique, non à la révolution armée. «Je ne crois pas aux discours enflammés. Je les condamne quand ils viennent de la minorité aussi bien que de la majorité.» John Costigan, Irlandais du comté de Victoria au Nouveau-Brunswick, et C.E. Kaulback, de Lunenburg en Nouvelle-Écosse, parlent également au nom du gouvernement. Le premier nie que Riel ait été exécuté par suite de pressions venues des loges orangistes; le second loue le sens du devoir des hommes du soixante-sixième régiment de Halifax, et le drapeau qui a bravé mille ans, la bataille et le vent. Accablant les députés de l'opposition avec ses clichés, Kaulback exhorte les habitants de l'Ouest à transformer leurs sabres en socs de charrue et leurs lances en émondoirs, et à employer ces outils pour le développement du vaste Nord-Ouest «dont l'étendue est illimitée et les richesses sont inépuisables».

Quand la motion de Philippe Landry est finalement mise aux voix le 24 mars, elle est rejetée par 146 voix contre 52. Quatre députés des Maritimes votent pour la motion, montrant par là leur opposition à la pendaison de Riel; trente-deux votent contre, appuyant la politique gouvernementale. Un député des Maritimes, l'honorable Peter Mitchell, s'abstient de voter pour contrebalancer l'abstention de sir John A. Macdonald.

VI

Lorsque la rébellion du Nord-Ouest éclate en 1885, les habitants des Maritimes sont amenés pour la première fois à envisager leur pays, le Canada, dans un contexte national. N'ayant pas de contact politique ni économique direct avec les Prairies, les gens des Maritimes prêtent peu d'intérêt à ce qui se passe dans l'ouest du continent. Lorsqu'ils y portent attention, c'est pour se plaindre que leur argent sert à payer le prix exigé par la Compagnie de la Baie d'Hudson pour la vente des Territoires, et à financer la construction du Canadien-Pacifique et les travaux publics qu'on entreprend là-bas. Même en 1885, le sénateur David Wark, de Richibuctou, demande pourquoi le gouvernement fédéral ne réserve pas certaines terres de l'Ouest au remboursement des autres provinces, et des Maritimes en particulier, pour les dettes contractées en vue du développement de cette région. Lorsque les gens des Maritimes évoquent l'Ouest, c'est pour conclure que les nouveaux territoires rapportent peut-être quelques avantages économiques à l'Ontario, mais qu'apportent-ils aux Maritimes? Absolument rien. Cette conclusion explique en grande partie le manque d'intérêt des habitants des Maritimes pour l'ouest du Canada jusqu'à la bataille du Lac-aux-Canards.

La rébellion permet aux Maritimes de prendre conscience de l'existence du pays qui s'étend au-delà du bouclier canadien. Quoique les séparatistes de la Nouvelle-Écosse s'opposent quelque peu à la participation des Maritimes à la répression de la rébellion, des soldats des Maritimes jouent un rôle, si modeste soit-il, dans l'armée envoyée par le gouvernement fédéral dans les Prairies. Non seulement servent-ils aux côtés des soldats d'autres provinces, mais ils ont également l'occasion de voir ces territoires qu'ils se sont plaints de devoir aider. Certains vont même jusqu'aux montagnes Rocheuses et rentrent chez eux avec une idée nouvelle de ce que représente réellement la confédération canadienne, en dimension et en potentiel économique.

Pour importante que l'affaire Riel ait été dans l'histoire du Canada, elle n'éveille cependant pas au Nouveau-Brunswick des émotions aussi intenses que celles qui ont marqué l'histoire politique de l'Ontario et du Québec et même de la Nouvelle-Écosse. La raison en est peut-être la distance qui séparait notre province des lieux du conflit; mais surtout parce que les soldats du Nouveau-Brunswick n'ont pas pris part aux expéditions militaires dans le Nord-Ouest; parce que l'apostasie de Riel avait soulevé la désapprobation du clergé catholique; parce que les Acadiens n'avaient pas encore commencés à se considérer comme faisant partie d'une entité culturelle française au Canada tout entier. Je crois que la véritable explication se trouve peut-être dans une combinaison de ces facteurs. Mais, quelle qu'en soit la raison, le soulèvement des Métis et des Indiens de la Saskatchewan a eu peu d'impact sur l'histoire des Acadiens et sur l'histoire du Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi l'année dernière, le centenaire de la mort de Riel, qui a attiré une grande attention dans la presse de l'ouest du Canada et a donné lieu à quelques commentaires dans le Centre, n'a pratiquement pas reçu le moindre salut dans les éditoriaux de notre province. Pourquoi pas? Je vous pose la question pourquoi l'affaire Riel n'a-t-elle pas fait, dans les familles des Francophones et des Anglophones du Nouveau-Brunswick, une impression plus profonde que la presse ne l'a révélé. Je me demande si on a écrit dans Le Moniteur le 26 novembre 1885, selon laquelle «la confédération canadienne venait de recevoir sa première tache de sang»; - est-ce possible pour nos historiens d'ignorer cela?

Riel, était-il fou? Fou, qu'est-ce que ce mot veut dire, fou? Moi, je me sens pas psychiatre. Et c'est certain que la psychiatrie n'était pas bien développé il y a cent ans. Un homme, est-il fou parce qu'il a des idées politiques et religieuses qui sont différentes de celles de la majorité de la population?

Je ne sais pas la réponse à la question. Quand j'ai écrit un pamphlet pour la Société historique du Canada, j'ai dit brutalement que Riel était un pauvre - quand j'ai fait plus de recherches pour une biographie plus prétentieuse, j'ai tourné autour du pot. C'est-à-dire plus que j'ai étudié les écrits de Riel, moins j'étais certain de l'état de son esprit.

Vous voulez une réponse plus positive. Je ne crois pas qu'il était fou. La stabilité lui manquait peut-être - mais il n'était pas insensé. Riel était apostat. Il suggérait l'enlèvement de la papauté de Rome d'abord à Montréal et plus tard à St-Boniface. Il a renoncé son apostasie juste avant son exécution sur l'échafaud de Regina en 1885.

L'ABBÉ CHARLES-FRANÇOIS BAILLY DE MESSEIN

ET

LES ACADIENS

Charles-François Bailly de Messein naquit à Varennes près de Montréal en 1740 et fut ordonné prêtre par monseigneur Briand le 10 mai 1767. Suite aux demandes pressantes des Malécites de la rivière Saint-Jean, l'évêque de Québec l'envoya comme missionnaire en Acadie et lui demanda de desservir en premier lieu le village indien d'Ecoupahag (maintenant Springhill près de Fredericton) sur la rivière Saint-Jean. Le 4 août 1767, monseigneur Jean-Olivier Briand lui accorda des pouvoirs extraordinaires comme missionnaire en Acadie, et l'abbé Bailly se rendit sans tarder à sa première mission apostolique. Quoique la famille du nouveau missionnaire s'objecta à ce que l'abbé Bailly soit envoyé en mission aux maritimes, celle-ci n'était pas étrangère à l'Acadie. Sa mère, Marie-Anne De Goutin, était la petite-fille de l'écrivain du roi de Port-Royal, Mathieu De Goutin, époux de Jeanne Thibodeau. Cette dernière était la fille du meunier de Port-Royal, Pierre Thibodeau et de Jeanne Thériault.

Arrivé à Ecoupahag, l'abbé Bailly ne trouva pas les registres de baptêmes, de sépultures, et de mariages de son prédécesseur, le père Charles Germain. Il conclut donc que ceux-ci «ont été perdus, ou pendant la guerre ou pendant l'espace de trois ans que cette mission n'a pas été deservie.» Il ouvrit alors un nouveau registre et y inscrivit son premier acte le 22 août. Cet acte était celui de la sépulture du chef indien de Medoctec, Noël Toubic. Il nota également sur la première page de ce registre, qu'il n'y avait plus de «Sauvages» résidant à Medoctec depuis le départ du père Lauvergeat. Il fit donc enlever de l'église de cet endroit «un tabernacle autrefois de Québec, une statue de la Ste Vierge, deux chandeliers en cuivre, un ensensoir et navette aussi de cuivre.» Il ajouta: «J'ai aussi fermé la chapelle qui ne servira qu'aux voyageurs...[1]

---

1 L'originale de cette première page du registre n'existe plus. Cependant, on en trouve deux versions. Celle qui est donnée ici est attachée au registre original conservé au presbytère de Saint-Basile. La seconde est la transcription de Prudent Mercure que l'on retrouve aux Archives publiques d'Ottawa. Cette dernière version dit qu'il s'agit «d'un tabernacle autrefois doré» et que l'abbé Bailly «fit aussi détruire la Chapelle qui ne servait plus que de refuge aux voyageurs pour les plus profanes usages.» Cette dernière version me paraît la plus vraisemblable.

On y voit aussi une moyenne cloche que j'ai fait aussi enlever avec le reste pour être envoyé à Epkouipahag et le tout doit être remis où la mission est établie.» Cette cloche fut effectivement transportée à Ecoupahag et elle finit ses jours au Village français de Kingsclear au début du présent siècle. Elle se brisa lors de l'incendie de l'église et on la fit refondre en petites cloches que l'on revendit à 5,00$ chacune pour aider à en payer une nouvelle.

Les premiers actes de l'abbé Bailly concernant les Acadiens dans ce petit registre d'une trentaine de pages, furent faits au mois de septembre 1767. Ces actes se rapportent à deux enfants de Joseph Thériault et de Marie-Joseph Girouard. Le premier datant du 4 septembre, est la sépulture d'un petit garçon de 2 ans, Charles Thériault, décédé la veille. Le second est le baptême de Rosalie Thériault à Nashwaak le 29 septembre. Joseph Thériault devait à date demeurer aux environs de l'embouchure de la rivière Nashwaak, et il est fort possible que son fils Charles fut inhumé dans l'ancien cimetière acadien de la Pointe Sainte-Anne.

Le 20 juin 1768, de sa résidence «d'Ekouipahag,» l'abbé Bailly écrivait à son évêque un compte rendu de sa mission sur la rivière Saint-Jean.

«Monseigneur,

«...Si je n'ai point informé Votre Grandeur plus tôt de l'état de la mission confiée à mes soins, l'impossibilité en a été la cause. J'attends de la miséricordieuse bonté de N.-S. Jésus-Christ et j'espère que cette vigne devenue stérile portera bientôt des fruits abondants. La mission d'Ekouipahag, où je réside ordinairement et où il paraît que le gouvernement veut me fixer, est presque toute composée de Sauvage malécites au nombre d'environ quarante et quelques familles assez bonnes.

Les femmes et les filles ne boivent point, ni les garçons, et il y a aussi quelques hommes tempérants. J'ai obtenu d'eux qu'ils n'apportent plus d'eau-de-vie dans le village. Il y a, aux environs du village, onze familles acadiennes, celles-là mêmes que Votre Grandeur a eu le bonheur de confirmer à Sainte-Anne.[2] Les Acadiens qui sont restés parmi les Anglais, sont encore très fervents; leur seul défaut est un grand entêtement soit pour rester chacun dans leur canton et ne vouloir

---

2 L'abbé Casgrain note sans hésiter qu'il s'agit de la «mission acadienne de la rivière Saint-Jean.» Monseigneur Jean-Olivier Briand serait-il venu à la rivière Saint-Jean lors de la visite pastorale qu'il fit de son diocèse en 1767-68?

point se réunir,[3] soit pour avoir des terres aux mêmes conditions qu'ils avaient autrefois, ne relevant que du roi. C'est ce que les Anglais qui les détestent, leur ont reproché. Le gouvernement ne veut point les concéder à cette condition, cependant on a exigé un serment de fidélité; ils sont très difficiles à desservir, car ils restent chacun dans des cantons séparés; l'été sur les bords de la mer à la pêche, l'hiver dans les bois à la chasse.

La mission des Micmacs est de toutes la plus nombreuses: il y a trois villages principaux; le plus proche est Richibouctou, à soixante lieues; jamais il n'y a eu de missionnaires en ce lieu; les Sauvages ont toujours été desservis par Miramichi où ils sont plus nombreux, et à cent vingt lieues d'ici. Le dernier missionnaire de cet endroit est, je crois, le P. Maurice de La Corne.[4] Les murs de la chapelle subsistent encore,[5] et les Sauvages tiennent les ornements cachés; et jamais je n'ai pu les leur faire apporter. Une grande partie de ces Sauvages est venue ici; l'autre est allée à Ristigouche sur ce qu'ils avaient entendu dire que le P. Ambroise[6] y était. Le Village de Ristigouche étant de la province de Québec, s'il y avait un missionnaire en cet endroit, il pourrait, avec moins de difficultés que moi desservir les îles Saint-Jean, la Magdeleine et le Cap-Breton, où il y a encore quelques Acadiens. Pour desservir ces îles, il me faut faire un voyage long et coûteux; je ne pourrai aller en ces endroits que le printemps prochain, encore il me faudra commencer dès l'hiver.

Grâce à la providence du Seigneur, j'ai subsisté jusqu'à présent. Les présents des Sauvages et mon casuel peuvent monter à cent piastres et plus, c'est assez pour vivre sous quatre écorces; les voyages m'embarassent un peu. Pour les Acadiens, il m'a fallu les faire vivre.

---

3 Cela ne dépendait pas seulement d'eux, car le gouvernement d'Halifax leur interdisait de former des villages. On essayera en vain à réduire leur nombre à seulement six familles sur la rivière Saint-Jean.

4 Le père Manach succèda au père La Corne, récollet, en 1755.

5 Cette chapelle de pierre, aussi appelée «église des Récollets», fut incendiée par Murray en 1758. Les Anglais donnèrent le nom de Burnt Church à cet endroit.

6 Le père Ambroise Rouillard, récollet (1693-1768).

Voilà à peu près, Monseigneur, l'état de la mission de la Nouvelle-Écosse. Santé, travaux, fatigues, inquiétudes, je puis assurer Votre Grandeur que je n'ai rien épargné pour cultiver cette partie du champ du Père de famille que vous avez confiée à mes soins. Si Votre Grandeur ne considère que la bonne volonté et l'envie de travailler, et non les talents et les vertus nécessaires à un aussi auguste ministère, je m'offre, je suis entre les mains de Votre Grandeur. Le moindre signe de sa volonté sera toujours pour moi la parole du Seigneur.

J'espère que Votre Grandeur voudra bien obtenir pour moi du Père des miséricordes une petite étincelle de ce feu céleste qui embrasse les coeurs; mes travaux seront toujours inutiles sans cela.»[7]

L'oeuvre apostolique de l'abbé Bailly auprès des Indiens ne plut pas à tout le monde. Les commerçants Simonds & White de Saint-Jean se plaignirent que le ministère exercé par le missionnaire auprès des Malécites nuisait à leur trafic de fourrure. Dans une lettre datée du 22 juin 1768, ces derniers affirmaient que la quantité de fourrure obtenue des Indiens était moindre et que cela était lié au fait que ceux-ci arrêtèrent la chasse un mois plus tôt que de coutume pour assister aux services religieux de l'abbé Bailly.[8]

L'abbé Bailly passa l'hiver au village indien d'Ecoupahag, et se rendit au mois de juillet 1768 visiter les Acadiens établis dans le territoire de la Nouvelle-Écosse actuelle. Au début de juillet 1768, il visitait les Acadiens de Pigiguit (Windsor, N.-É.) où il baptisa les nombreux enfants des familles acadiennes qui n'avaient pas vu de prêtres chez eux depuis de nombreuses années. Il se rendit ensuite vers le 16 juillet à Halifax desservir les Acadiens qui y étaient demeurés après leur mise en liberté à l'occasion de la signature de la paix de 1763. Après avoir inscrit les premiers actes dans le registre d'Ecoupahag, il décida d'en ouvrir un second de plus grand format le 21 juillet. Ce registre fut apporté par son successeur, l'abbé Mathurin Bourg, à Caraquet où il est encore actuellement.

---

7 Mémoire et Comptes rendus de la Société Royale du Canada, tome V, Montréal, 1888, p. 56-57. Dans cette édition, l'on trouve un intéressant article de l'abbé H.-R. Casgrain, intitulé «Les Acadiens après leur dispersion (1755-1775).»

8 Collection of the New Brunswick Historical Society, vol. 2, p. 172. «We have made a smaller collection of furs this year than last, occasioned by the large demands of the Priest for his services and his ordering the Indians to leave their hunting a month sooner than usual to keep certain Festivals, and by our being too late at their Village...».

L'abbé Bailly avait été désigné pour les missions acadiennes par monseigneur Briand sous la recommandation expresse du gouverneur de Québec, Guy Carleton. Le 20 juillet le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Michael Franklin, écrivit la lettre suivante au Earl of Hillsborough:

«My Lord,

I had the honour to write your Lordship in my letter number 13 fully upon the subject of the Indians of this province, but I purposedly omitted acquainting your Lordship in that letter that some time last spring my lord William Campbell being fuly persuaded that the government could not longer parry of with safety the Indians demands for a priest conformable to the promises made them at their first making peace, came to a resolution of writing general Carlton, governor of Quebec for one, who was so obliging as to provide a young man who expressly took orders from the bishop for that purpose, named Baillie, a Canadian born, and of reputable family, of landed property in that government. This gentleman has taken the Oath of Allegiance to his majesty, and came to the River of Saint John, late last fall from whence he came a few days ago to this town to receive instruction for the regulation of his conduct.

Since his arrival I have studied every method to know his sentiments and have put him under the care of the reverned Mr. Breynton a sensible man and rector of this parish, and we find him a person of a liberal education and by no means bigotted, and appears strongly to conceive himself duty bound to be a good subject of his majesty's. He is ready and willing to conform to every instruction that shall be given him, and has peremptorily refused every function of his office to such few Acadians who have hitherto refused the oaths, and as this gentleman may be of great service to government with respect to the Indians and also will be a means of rivetting the affections of the Acadians who have promised to become good subjects. It is hope his majesty will approve of this measure particulary at this time when the affairs of America wear so disagreable an aspect.

In this view I concluded it necessary to make him a present of fifty pound for which I purpose to draw on the contingencies provided by Parliament for this province, and have told him that on the government approval of his conduct he might be assured an hansome present annually. The abbé Maillard was allowed until he died for his services one hundred pound per annum, and if your lordship approve of the same allowance to mr. Baillie it might be a means of inducing him to exert himself in the service of government.

It is not intended by government that he shall officiate to any but his majesty's Acadians and Indians subjects.»[9]

L'abbé Bailly dû trouver à Halifax une occasion pour se rendre à Québec, puisque Franklin dans une lettre au gouverneur Carleton de Québec dit qu'il reçut sa lettre en date du 5 août par l'entremise de l'abbé Bailly. Franklin n'a que des louanges pour ce prêtre. Il dit qu'il a une conduite irréprochable, et qu'il a été d'un grand secours pour calmer les Indiens qui commençaient à être malcommodes. L'abbé Bailly pressa également les Acadiens à faire comme lui et de prêter le serment d'allégeance à la couronne britannique.[10]

Quelques jours seulement après avoir écrit cette lettre au gouverneur Guy Carleton, le secrétaire Bulkely en écrivit une autre à John Anderson et Francis Peabody de la rivière Saint-Jean:

«Halifax, 20th August 1768.

Gentleman,

The Lieut. Governor desires that you will give notice to all the Accadians, except about six families whom Mr. Bailly shall name, to remove themselves from St. John river, it not being the intention of the Government that they should settle there, but to acquaint them that on their application here they shall have lands in other parts of the province.»[11]

D'après toute évidence, l'abbé Bailly ne demanda à aucune famille acadienne de quitter leur établissement de la rivière Saint-Jean et cette directive ne fut pas exécutée. Au lieu de diminuer, le nombre de famille continua à augmenter, de sorte qu'en 1783 il y avait plus de soixante familles acadiennes de bien établies le long de la rivière.

Monseigneur Briand étant très satisfait de la conduite de l'abbé Bailly, lui confia le 13 octobre 1768 les titres de grand-vicaire pour la Nouvelle-Écosse et les îles adjacentes. L'arrivée de ce missionnaire fut également bien accueillie en haut chez les Britanniques. Le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, William Campbell, écrivait de Halifax le 20 mars 1769 à Lord Hillsborough:

---

9 Rapport des Archives publics du Canada (RAPC), 1905, p. 221-222.

10 Thomas Akins, Acadia and Nova Scotia, p. 356.

11 RAPC, op. cit., p. 357.

«My Lord - I have the honour of your Lordship's letter No. 23 dated the 12th of october, signifying His Majesty's approbation of Mr. Bailly to officiate as a Priest among the Indians in the Province, and of the continuance of a Chief Magistrate at Louisbourg.

I have no doubt in assuring your Lordship that the person appointed to officiate among the Indians in their Religion, will by his good sense and conduct, answer His Majesty's gracious indulgence by skillfully correcting their Savage disposition, and instructing them in their duty to their Sovereign.»[12]

L'abbé Bailly qui avait passé l'hiver à Ecoupahag, revint à Halifax au début du mois de mai. Il en profita pour rendre compte à son évêque de sa mission auprès des Acadiens et des Indiens. Coucher sous les «écorces» n'était certes pas le grand confort et le territoire à desservir était immense. Il était le seul prêtre catholique pour officier au ministère de toutes les provinces maritimes.

«Halifax, 23 mai 1769

Je suis à Halifax depuis le mois de mai, où mylord William Campbell a mille bontés pour moi qui ne les mérite guère, mais qui fais tout mon possible pour contenter et remplir les intentions de Votre Grandeur. Mais la mission est bien abondante et bien difficile; les Acadiens sont épars ça et là et la voix du pasteur n'est point assez forte pour les réunir. Les Sauvages sont assez bons; je n'ai qu'un ennemi principal à combattre pour eux, c'est l'invrognerie.

Tout l'hiver j'ai été en voyage, et je me suis assez bien trouvé de la raquette qui n'est pas à beaucoup près aussi difficile qu'on se l'imagine. Ce qui m'a le plus fait souffrir, c'est la pluie continuelle des mois de janvier et février. Dans le bois, couché sur une neige fondante, et à l'abri de quelques méchantes écorces, jugez de ma situation, mille fois heureux si, tandis que je ne pouvais avoir de feu pour rechauffer mon corps tout mouillé, j'eusse ressenti que mon coeur brûlait du feu de l'amour divin. Je crains et je tremble de ne pas correspondre à toutes les grâces que le Seigneur me fait.

---

12 Akins, op. cit., p. 357.

Ma mission est de plus de cinq cents lieues de tour. J'ai été extrêment malade un mois après mon retour de Québec. Ce mal me prit le jour de la Présentation de la très sainte Vierge, après avoir chanté la messe; et le soir, j'étais sans connaissance. Maintenant je suis assez bien; cependant, je ressens une respiration difficile. Quoiqu'il en soit, le Seigneur est mon soutien.

Je me recommande aux prières de Votre Grandeur et de tout le diocèse; seul ici, sans soutien, sans conseil. Hélas! quel terrible compte pour ma tiédeur!»[13]

Le 22 juillet de la même année, l'abbé Bailly était toujours à Halifax et écrivit à nouveau à son évêque. Il jouissait toujours des bonnes dispositions du gouverneur et de son conseil et était à même de constater la réalité de la dispersion des Acadiens. La solitude de cet ecclésiastique dans un si vaste territoire se faisait cependant de plus en plus ressentir. De plus, les autorités d'Halifax excerçaient des pressions sur lui pour qu'il fit de Halifax sa demeure.

«Je suis dans la ville d'Halifax depuis trois mois, ayant cependant fait des excursions de temps en temps pour desservir les Micmacs. J'ai éprouvé ici bien des bontés de la part de mylord William Campbell et de tous les messieurs du Conseil. L'on a même obtenu pour moi une pension de cent livres de Sa Majesté. Je partirai le 25 pour le Cap de Sable; c'est l'ancienne mission où s'étaient réfugiés MM. Desenclaves et de Vauquelin. J'aurai là des enfants de quatorze à quinze ans à baptiser et un reste de besogne en proportion. Les Acadiens et les Sauvages sont si dispersés dans les différents coins de la province, qu'il est mal aisé de me fixer, étant difficile que je puisse toujours être ambulant.

Il y a beaucoup d'Acadiens du côté de Pentagouët et des Monts Déserts. Pour ce qui regarde les Micmacs, Miramichi et Caraquet sont les deux endroits où tous peuvent se réunir plus facilement pour être instruit. Il paraît que le gouvernement désire que je me fixe en ville ou au proche. La distance qui me séparerait alors de mes deux principales missions serait bien grande pour pouvoir instruire les pauvres Indiens suffisamment, cependant je n'ai pas encore pris aucun parti. Il n'y a presque point de catholiques en la ville. Il serait dangereux d'y attirer les Sauvages à cause de leur penchant pour l'ivrognerie.

---

13 Mémoire... op.cit., p. 57.

La carrière que j'ai à parcourir est grande, et le champ que j'ai à défricher est vaste. Hélas, que de sueurs et de travaux! que de larmes secrètes ne suis-je pas forcé de verser souvent, sans avoir personne qui puisse les essuyer! Que d'anxiétés! de doutes sans avoir personne à qui m'ouvrir et me rassurer! Telle est ma situation.

Je me porte assez bien. J'ai été fatigué un peu d'avoir, je pense, marché l'espace de deux jours dans l'eau, l'hiver dernier; mais le voyage était indispensable. Je pense que le Seigneur ne me reprochera point cette imprudence.»[14]

Le gouverneur Campbell continua sa protection à Bailly, et le 7 août 1769, il écrivait à Lord Hillsborough:

«I shall continue my lord to keep a very strict eye towards those Islands (St-Pierre & Miquelon), and shall pay due attention to those Acadians mentioned in the thirteenth paragraph of Mr. Woodmass's report, who are desirous of returning from those Islands to this Province. His Majesty's Indulgence to those people and the Indians by the appointment of Monsieur Baillie to be their Spiritual director, has allready had most salutary effects and from the diligent execution of his office I make no doubt but they will be rendered usefull and loyal subjects to His Majesty. Those imbibed prejudices of education my lord, can only be removed by persuasion and time.»[15]

Un an plus tard les sentiments du gouverneur à son égard n'ont pas changés. L'abbé Bailly de son côté semble avoir plié sous les pressions exercées sur lui pour prendre résidence à Halifax et changer d'idée vis-à-vis l'établissement d'un village Indien à proximité de la ville de Halifax. William Campbell en écrivait ainsi au Earl of Hillsborough le 22 décembre 1770.

«My lord,

Proposals have lately been made to me, for effecting a permanent settlement, in some convenient place near this town, of a considerable number of the Indians. This has been an objet long held in view and often wished for; but the want of influence necessary for the purpose has hitherto discouraged any attempt. At last Mr. Bailly, missionary to those people, has not only urged it with the best reasons, but has undertaken

14 Mémoire..., op. cit., p. 57-58.

15 RAPC, op. cit., p. 228.

to use his influence amonsgst the most considerable of them, and to make their place of establishment his residence. When thus collected, my Lord, they may be in the power of government, their motions may be watched and prevented if ill designed; and in time, become peaceable and usefull subjects. Canada and New England afford instances of the advantages which may be derived from such Settlements. And, if a settlement shall meet with your Lordship's approbation, I shall use my best endeavours to foward & carry it into execution.

I shall be wanting in Justice to Mr. Bailly, were I not to mention him to your Lordship a man unbigotted, candid and of a liberal turn of mind. The pains he takes to eradicate the inveterate prejudices, industriously sown amongst the Indians by French Priests formerly, and to cultivate, in their room, the doctrine of obedience to government, though different from them in religion, is a proof of his Merit. He has by spending two winters on St. John's River, impaired his health; which he is now in this town endeavoring to recover, and where he officiates to the Indians and teaches them to pray for the King, and the happiness of His Majesty's Government. I therefore beg leave to recommend him as desserving any token of favour which with propriety may be bestowed on a man of his Character.

I have the honor etc.»[16]

La dernière lettre que nous avons de l'abbé Bailly à son évêque alors qu'il était de Halifax est datée du 24 avril 1771. Celle-ci nous démontre qu'il n'était pas bon à cette époque de se montrer trop catholique à Halifax, même quinze ans après la Dispersion et avec la protection du gouverneur. Les journaux le visaient et les ministres presbytériens s'en prenaient à lui dans leur prédication. Pour toute consolation, il avait le soutien de son évêque et des missionnaires de Philadelphie.

«...Pour la baie des Chaleurs, je n'ai pu absolument m'y transporter, et ne sais pas si je le pourrai cet été. De tous les endroits de la province, c'est le plus mal aisée. Par terre, il y a plus de cent quatre-vingt lieues de distance, et il n'y a point de chemins. Par mer, il me faut faire le tour du cap Nord, mais rien de cela ne m'aurait empêché, si son excellence, mylord William Campbell, n'avait point paru désapprouver mes entreprises. Deux Acadiens sont venus ici le

16 RAPC, op. cit., p. 229.

mois de mars passée pour avoir licence de chercher un missionnaire. Ils ont été absolument refusés. Tout paraît jusqu'à présent opposé dans le gouvernement à la pluralité des missionnaires catholiques, et cette opposition vient toute des presbytériens et des gens de la Nouvelle-Angleterre. J'ai dit la messe en cette ville l'espace de trois mois l'hiver dernier, et subitement il m'a fallu chercher un trou à six milles de la ville dans les bois pour célébrer les dimanches. Je n'aurais pas eu ce trouble si j'avais voulu fermer la porte du grenier où je la disais avant à tous les catholiques non Acadiens et Sauvages. C'est tout ce que je puis faire que de me maintenir ici. Même à l'égard des Acadiens, je ne suis que faiblement toléré; les mariages m'ont été permis, mais non comme conformes aux lois. Tant qu'il n'y aura que des catholiques dans les familles, tout ira bien. Pour les terres, les Acadiens peuvent en avoir, mais à un si haut prix qu'il n'y a rien de pareil au Canada. Point de seigneurs ici, les plus riches sont ceux qui ont plus de fermes. Cent arpents de terre bons à cultiver reviennent en bois debout sans avance à vingt-deux dollars quatre shelling et six sols. Il faut qu'une famille catholique soit placée entre deux familles protestantes. Ainsi vous voyez que les Acadiens ne peuvent être que très pauvres. La pêche, la chasse, couper du bois: voilà leur vie.

Jusqu'à ce jour, j'ai en général de la consolation. Leur religion n'est point perdue, et mes sueurs, souvent mes larmes sont suivies d'un contentement que Dieu seul connaît. Il n'y a qu'une peine qui quelquefois me regarde derrière moi, c'est d'être seul; et je pense que véritablement, sans la consolation et le soutien qui me viennent des missionnaires de Philadelphie, je serais de retour au Canada. Votre Grandeur jugera elle-même, en voyant les gazettes de Boston, ce qui s'écrit contre moi. Tous les honnêtes gens m'ont dit de mépriser, et laisser dire. J'ai écrit à M. de Villars,[17] et il me semble que je pourrais attendre du secours de lui. S'il se trouvait quelques missionnaires qui voulût faire comme en Chine, il ferait merveille au Cap de Sable, et les magistrats d'ici sont disposés à prendre cause d'ignorance.

Que ne suis-je à Québec, et un autre à ma place ici! Si je le pouvais, j'endosserais un habit de jardinier, et je ferais fleurir un jardin spirituel au Cap de Sable; c'est l'endroit où il y a le plus de catholiques, et les plus fervents d'ailleurs. Cela est si loin de la ville, et si à la désamain qu'un larron pourrait y vivre quarante ans sans être pris.

---

17 Le père François Sorbier de Villars, ancien supérieur du séminaire de Québec, demeurait alors à Paris.

Que serait-ce donc d'un honnête homme, qui se comporterait en bon sujet, et qui sous main exercerait ses fonction. Les Acadiens ont ici des biens à eux. Je ne me risquerais dans aucun autre endroits.

Je suis à la veille de quitter la soutane pour m'habiller à la bourgoise; je suis trop gêné et ne puis même m'acquitter de mes fonctions. Le gouverneur le désire; dès qu'ici un homme a la réputation d'être catholique, sa maison m'est interdite, ouli faut qu'il soit disposé à la laisser sassir. Dans une petit ville, chacun s'examine et s'épie.

Si un missionnaire venait à la baie des Chaleurs, il pourrait s'établir sur la partie du gouvernement de Québec, et je pense que, prudemment et en habit séculier, il pourrait fair un tour sur la partie de la Nouvelle-Écosse.

Pour moi, monseigneur, je me désespère d'être si longtemps sans compagnon. Je puis aller tous les ans à Philadelphie, n'être que trois ou quatre semaines au plus dans le voyage. Je n'ai pas voulu l'entreprendre sans avoir eu l'honneur de consulter Votre Grandeur. Les missionnaires me promettent l'hospitalité et toute l'assistance possible. Le principal commerce de cette place est avec Philadelphie. D'ailleurs tous les bâtiments qui font la traite sont commandés par des catholiques. Quand je suis à la rivière Saint-Jean, il m'est aussi facile d'aller à Québec qu'il est difficile d'ici de m'y rendre. La contrainte et les mesures qu'il me faut prendre me fatiguent presque plus que tout le reste de la mission.

Le gouverneur continue de m'honorer de sa protection ainsi que les principaux, mais dans un gouvernement d'Amérique les membres et non la tête commandent. Tous sont bien intentionnés pour la religion catholique, mais la populace est fanatique. Deux ministres presbytériens ont prêchés publiquement contre moi. J'ai été nommé dans les gazettes. Si l'on souffre, dit-on, que le roi mettre un prêtre dans la Nouvelle-Ecosse, il faudra souffrir qu'il en mette un dans Boston. L'établissement d'un prêtre en Nova Scotia est la honte du présent règne. Voilà le précis des objections. C'est un orage, Dieu le calmera. J'espère qu'il aura pitié d'un pauvre peuple qui ne demande autre chose que d'apprendre à le servir et à l'aimer.

Je me recommande instamment aux prières et saints sacrifices de Votre Grandeur. Qu'il me faut des grâces bien précieuses et bien multipliées pour conduire cette partie du troupeau confiée à mes soins par Votre Grandeur.»[18]

À cette longue lettre de l'abbé Bailly, monseigneur Briand lui répondit le 5 juin suivant pour lui donner un peu de réconfort moral.

«Mon cher monsieur,

Ne doutez point de mon affection, les bons prêtres l'ont tout entière.

Je suis étonné que Son Excellence, votre gouverneur, puisse vous gêner, et que le parti presbytérien trouve à redire qu'il y ait un missionnaire dans l'Acadie. Vous savez vous-même qu'étant aussi gêné que je le suis en Canada pour les prêtres, je ne vous eusse pas envoyé en ces contrées, si l'on ne m'avait pressé et sollicité. Une de mes premières vues en vous accordant a été d'entrer dans les vues du gouvernement, à qui notre religion nous prescrit d'obéir dans toutes les choses qui ne la blessent point. Je ne vous ai donné mission qu'avec l'agrément du gouverneur du Canada, que j'ai consulté. Le vôtre et celui-ci, quant au bien général, doivent avoir le même but, et ma conduite en cette occasion se conforme à leurs intentions. On voulait retenir les Acadiens, le moyen était de leur envoyer un missionnaire, je l'ai fait. Vous êtes entré dans mes vues, par vertu et malgré l'opposition de votre illustre et chère famille, et surtout votre tendre mère.

Dès que vous avez l'approbation et la protection de Son Excellence le gouverneur, ne vous affligez pas de ce que disent les gazettes. Je ne trouverai pas mauvais qu'à l'exigence et à la volonté de M. le gouverneur vous preniez l'habit séculier: Habitus non facit monachun.[19] Je suis inquiet sur votre conscience, et si jaloux de votre salut et tranquillité que je vous permets de tout mon coeur d'aller à Philadelphie, si cela vous est plus commode.

Je vous prie d'assurer de mon profond respect Son Excellence, monsieur votre gouverneur, de le remercier de ma part des bontés qu'il a pour vous, et de l'assurer que je ferai mention de lui au saint autel. Qu'il ne s'en scandalise point: Saint Paul nous le prescrit; nos gouverneurs d'ici me l'ont demandé.

---

18 Mémoire..., op. cit., p. 58-61.

19 L'habit ne fait pas le moine.

J'ai été deux ans à Londres. Je sais assez que votre gouverneur ne sera pas réprimandé pour favoriser aux catholiques de la langue française l'exercice de leur religion. Si vous êtes gêné, revenez au reste; je vous recevrai dans mon sein avec toute l'effusion de mon coeur.»[20]

L'abbé Bailly entretenait aussi des communications avec les Acadiens vivant en exile en Nouvelle-Angleterre, en particulier ceux des environs de Boston. Le 17 juillet 1771, il écrivait à Louis Robichaud:

«Monsieur, - J'ay été surpris de n'avoir reçu aucune nouvelle de vous en conséquence de celle que je vous avais écrite l'année dernière. Il me semble que vous devriez regarder comme un devoir d'entretenir une correspondance avec le missionnaire de la Nouvelle-Ecosse.

lo Je vous avais mandé d'interdire la prière commune, pendant trois semaines aux coupables qui avaient été assez téméraires que de s'unir par le lien du mariage, et de leur ordonner de notre part de vivre séparés quant au lit. S'ils ont obéi, après qu'ils auront jeûné un jour en esprit de pénitence, demandé pardon en présence du peuple assemblé, vous les réhabiliterez; sinon, c'est-à-dire, s'ils n'ont point fait paraître leur obéissance et c'était ce que j'avais dit, vous nous laisserez connaître pour que nous cédions selon les ordres de Monseigneur notre Evêque à retrancher ces membres corrompus du corps des fidèles par l'excommunication. Pour ceux dont vous me demandez la dispense s'ils ont attendu, Mgr me permet de vous l'accorder, et vous pourrez les marier. S'ils sont déjà mariés contre les lois de l'Eglise, vous nous le manderez aussi et il sera procédé contre eux. Si les uns et les autres se sont bien comportés, leur dispense sera de dix dollars chacun, que vous donnerez partie aux plus pauvre et l'autre sera envoyé par le nommé Bédard, porteur. La soumission à l'Eglise et aux puissances que Dieu a établies pour gouverner ses peuples c'est le caractère de tout catholique. Je serais fâché d'apprendre que nos frères qui sont dans la Nouvelle-Angleterre crussent être catholiques sans cela. Nous n'avons rien de particulier à vous dire, la longue lettre que je vous ay écrite est suffisante, et il faut la lire souvent.

---

20 Mémoires..., op. cit., p. 61-62.

Tous les dimanches je fais mémoire de vous à la Sainte Messe, et me recommande à vos prières aussi. Je croyais qu'en conséquence de ce que je vous avais mandé, vous m'auriez envoyé quelques chose. Je pense que vous donnant part dans nos prières et au sacrifice de la sainte messe vous devez contribuer comme les autres à mon entretien, et la générosité, la religion engagera un chacun, rien du tout même si cela vous paraît étrange. Une réponse sur l'état de la religion de nos frères qui sont auprès de vous. Je vous recommande de prier particulièrement pour Mgr l'évêque.

Je suis dans l'union de vos prières et en Notre Seigneur Jésus Christ, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

P.S. Je vous recommande de prier Dieu pour l'âme de mon père, que j'ai eu le malheur de perdre le 10 mars 1771.»[21]

Au mois d'août 1771, le projet d'établir un village indien près d'Halifax avait reçu l'approbation des autorités britanniques, mais n'avait pas encore été exécuté. Le gouverneur Campbell en écrivit le 29 août à Hillsborough:

«My Lord, - As the proposed Indian Settlement has so much of your Lordship's approbation, I shall immediately on Mr. Bailly's return from his progress through the province, take the proper measures for effecting it. And although no expense may probably be incurred in the prosecution of this design, yet should any necessarily arise from causes unforseen, I flatter myself that in such case your Lordship would not suffer a design of so much probable advantage to become abortive, provided the aid requisite should be moderate, and such as might with propriety be applied for, and will not exceed one hundred pound. I have the Honour to be,» etc.[22]

Il semble bien que la vie devient de plus en plus pénible pour l'abbé Bailly à Halifax. Au mois de mai 1772, il quittait Halifax pour se rendre à Québec. Sur son chemin il arrêta au Cap-Breton (20-26 mai) et à la baie des Chaleurs, plus particulièrement à Nipisiguit (Bathurst) les 21 et 22 juin. Le 10 juillet, il était au Cap-Chat en Gaspésie et le 4 octobre au Bic près de Rimouski. À ces différents arrêts, il baptisa et béni les mariages contactés auparavant devant témoins.

---

21 RAPC, op. cit., p. 207.

22 RAPC, op. cit., p. 230.

Il emmena avec lui le registre qu'il avait commencé à Halifax. Il ne retournera pas en Acadie. Les indiens dont il avait gagné l'affection venaient cependant lui rendre visite au petit séminaire de Québec où il était professeur. C'est ainsi qu'il eut à marier le 30 août 1773 un couple de Micmacs de Richibouctou dans la chapelle du séminaire. Ce mariage se fit «en présence de plusieurs autres sauvages parents et de la même nation.» Il inscrivit l'acte de mariage dans son registre des missions acadiennes et c'est le dernier que l'on retrouve sur ce registre de sa main. Il signa cependant «ptre mvg», (prêtre missionnaire, vicaire-général). Ce registre fut ensuite confié à son successeur, l'abbé Mathurin Bourg, qui le déposa dans la dernière paroisse qu'il desservit en Acadie, Caraquet.

L'abbé Bailly semble avoir quitté Halifax sans aviser les autorités de son départ définitif. Le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Francis Legge écrivait le 25 août 1774 à lord Darthmouth:

«Mr. Bailly, the Priest permitted to the Indians in this province, having had leave to go to Quebeck, on his private affairs in May 1772; & having not yet returned nor made any application to me; I shall stop the payment of his allowance to his agent, from the beginning of this year, until I shall receive your Lordship's directions in respect of him especially as he has been ill of a dangerous disordor & it has been lately reported that he is dead.»[23] Lord Darthmouth lui répondit le 5 octobre suivant que l'allocation à l'abbé Bailly devait être arrêté «unless the Indians should strenously insist on a successor being appointed in consequence of that stipulation with them which was the sole reason for so extraordinary Indulgence.»[24]

En fait, l'abbé Bailly était bien vivant et devient quelques années plus tard précepteur des enfants de Lord Dorchester et passa en Angleterre avec eux où il demeura sept ans. À son retour à Québec, il fut sacré évêque de Gaspé et nommé coadjuteur de l'évêque de Québec. Il mourut à Québec le 20 mai 1794 et légua par testament une certaine somme d'argent pour le soutien des missions de la Nouvelle-Écosse.

23 RAPC, op. cit., p. 234.

24 RAPC, op. cit., p. 235.

LES ACADIENS À LA RIVIÈRE SAINT-JEAN EN 1763

Ce document montre bien que les Acadiens étaient toujours bien présents et possédaient des terres sur la rivière Saint-Jean, malgré l'opposition des gouverneurs inhumains de la Nouvelle-Écosse, tel les Lawrence et Belcher. Voici un extrait des minutes du Conseil d'Halifax du 5 juillet 1763 tel que publié par Thomas B. Akins dans Acadia and Nova Scotia, p. 338.

«The Lieutenant Governor laid before the Council a Letter from Mr. Henry Green dated at Fort Frederick on St. John's River, setting forth that many of the Acadians had taken possession of lands on that river, and had disputed the possession with several English settlers, and behave in many respects with insolence.

And at the same time the Lieutenant Governor acquainted the Council that he had the Opinion of the Lords of Trade against the general removal of the Acadians from this province.»

SUPPLIQUE DES ACADIENS DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN

Reçu le 8 août 1763

Le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Jonathan Belcher, digne successeur de Charles Lawrence, ordonna au commandant du Fort Frédéric, Gilfred Studholme, d'expulser les Acadiens de la rivière Saint-Jean en 1763, et cela malgré l'avis contraire des autorités britanniques. Même si Studholme notifia les Acadiens de partir, il ne prit cependant aucune mesure pour les forcer à abandonner leur terre. Cela fut probablement dû au fait que Belcher fut démis de ses fonctions comme lieutenant-gouverneur à l'automne 1763. Au mois d'août de la même année, les Acadiens de la rivière Saint-Jean demandèrent un geste humanitaire («un break») à leur bourreau.

Ils ne manquèrent cependant pas l'occasion pour lui demander qu'on leur accorde les services d'un prêtre pour leur communauté. On constate par ce document que les Acadiens n'étaient pas aussi «insolents» que le trafiquant Henry Green le laisse entendre dans l'extrait reproduit ci-haut.

«Monsieur,

Nous avons reçus avec respect les ordres que monsieur le commandant du fort Fredrek nous a publiez de votre part pour évacuer la riv. St-Jean, et nous les orions executez incontinant si nous n'avions esperez que par compasion de nos miseres passez vous vouderiez bien nous en épargnez de nouvelles. En effet monsieur, nous commençions à sortir de l'affreuse calamitez ou la guerre nous avaient réduit. Les apparences d'une abondante moisson nous promettaient des provisions pour l'année suivante. Si vous nous ordonnez absolument de partir avant la récolte, la plus part de nous sans argent, sans provisions, sans voiture, sera obligez de vivre à la façon des Sauvages, errant de côté et d'autre. Au contraire, si vous nous permettez de passer l'hiver pour faire secher nos grains, nous serons en état de cultiver de nouvelles terres dans l'endroit où vous nous ordonnerez de nous retirer. La pénétration de vos esprists vous fait connaître qu'un laboureur qui établit une nouvelle terre sans avoir de provisions pour un an ne peut devenir qu'un pauvre et être inutile au gouvernement dont il dépend. Nous espérons, monsieur, que vous voudrez bien nous accorder un prêtre de notre religion. C'est ce qui nous fera essuier avec passience les peines qui sons inseparable d'une pareille transmigration. Nous attendons vos derniers ordres à ce sujet et nous avons l'honneur d'être avec tout le respect et la soumission possible.

Monsieur

Vos tres humbles et tres obéissants serviteurs

Les habitants de la riv. St-Jean.»

Source: British Museum. Dr. Brown's MSS. Add. 19071, fol. 203. Ce document fut publié dans la revue LE CANADA-FRANÇAIS (1889), vol. II, p. 91-92.

UN SOLDAT DU COMMANDANT BOISHÉBERT

Parmi les témoignages de liberté au mariage de la province de Québec, on en retrouve un certain nombre d'individus qui avait au préalable effectué un séjour en Acadie. Un de ceux-là fut Simon-Joseph Lescaut dit Printemps, soldat du commandant Boishébert de la rivière Saint-Jean. Nous reproduisons son témoignage tel que publié dans le RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, vol. 32-33, page 40.

«Simon Joseph L'Escaut dit Printemps, soldat de St-Ours, âgé de 23 ans, depuis 5 et demi en Canada, natif de Tours, patissiers de profession, produit pour témoins de sa liberté un certificat de mr. St-Ours qui atteste qu'il n'est point marié en France pour l'avoir vû arriver icy, paraissant très jeune, et Vaudon dit St-André du diocèse de Sens dont il dit être connu depuis 8 ans. Le dit Vaudon ayant demeuré à Tours chez un boucher pendant près de deux ans.

Le 26 janvier 1758 est comparu devant nous, André Vaudon, natif de Sens en Bourgogne âgé de 38 ans non marié en France, lequel après nous avoir promis de nous dire la vérité, nous a assuré que le dit Lescaut n'est point marié en France et ce pour le connaître depuis un an et dem' en... Je l'ay renvoyé pour plusieurs mensonge.

Et ensuite d'un certificat de mr Boishébert par lequel il atteste que le dit Lescaut a été avec luy pendant 4 ans à l'Acadie et n'est point marié en France. Je lui ai accordé la permission de faire publier ses bans, le 27 janvier 1758.

(signé) Briand, ptre sec.»

Simon-Joseph Lescaut (et Lescot) était le fils de Simon-Joseph et de Gorsienne Lefebvre de la paroisse de Saint-Pierre du diocèse de Tours. Suite à ces démarches, il convola en premières noces à Charlesbourg le 6 février 1758 Marie-Joseph Allard, fille de Jean-Baptiste et Marie-Elisabeth Pépin de Charlesbourg. Devenu veuf en 1760, il se remaria l'année suivante avec Marie-Joseph Simon dit Delorme. (Tanguay, vol. 5, p. 365).

CHEZ NOS VOISINS

La plupart des sociétés d'histoire acadienne de la province publient une à quatre revues annuellement qui sont distribuées à leurs membres gratuitement et vendues aux non-membres. La Société d'histoire de la rivière Saint-Jean a conclu une entente d'échange de revues ou de publications avec la plupart d'entre elles. Nous sommes convaincu que les lecteurs du Petit Courrier apprécieront la présente chronique où un sommaire des dernières publications de nos sociétés soeurs sera publié.

LA REVUE D'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE NICOLAS-DENYS. vol. XIV, no 2, avril-juillet 1986, 86 pages, 5,00$

Cette revue de 86 pages est consacrée aux vétérans de la première guerre mondiale, 1914-1918. Un premier article de monseigneur Donat Robichaud donne un aperçu général du contexte militaire des vétérans du comté de Gloucester de 1914 à 1918. Suivent ensuite les biographies des militaires suivants: Euchariste Losier, Georges-Albert McMahon, Alexandre Bernard, James J. Losier, Joseph-Edouard Chiasson, Frank Cool, Adalbert Léger, Amédée Albert et Adolphe Robichaud. «Les nouvelles de la Société» termine ce numéro.

LES CAHIERS de la Société historique Acadienne, Vol. 17, no 3, juillet-septembre 1986, pages 69-107.

Plusieurs articles variés forment le contenu de cette revue. Camille-Antoine Richard nous entretient sur le discours idéologique des Conventions nationales et des origines du nationalisme acadien. Les Cahiers nous apprend dans ce numéro que l'auteur du dictionnaire, LE PETIT ROBERT, Paul Robert, a des racines acadiennes. Le lecteur peut également y lire une étude de l'historien et généalogiste acadien, Bona Arsenault, sur les Acadiens réfugiés à la baie des Chaleurs en 1758. Un historien français, Claude Garda, nous décrit les relations entre l'abbaye de L'étoile et les Acadiens établis au Poitou en 1773. Pour terminer cette revue, Ronnie-Gilles Leblanc donne un historique du monument érigé aux pionniers acadiens de Moncton dans le parc municipal de la ville de Moncton, voisin du Park House Inn sur la rue Main.

SUR L'EMPREMIER, LA GAZETTE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA MER ROUGE INC., vol. 2, no 1, 1986, 83 pages, 5,00$

La Société historique de la Mer rouge présente à ses lecteurs l'histoire de la paroisse de Cap-Pelé tel qu'écrit par Placide Gaudet vers 1919. Ce document reproduit intégralement, est présenté par Ronnie-Gilles LeBlanc qui l'a enrichi par des annotations, un index des noms de lieux, ainsi que de plusieurs photos historiques. Le lecteur pourra également y trouver des renseignements très intéressants sur les familles de Cap-Pelé, dont les Bourgeois, les Brun, les Cormier, les Doiron, les Gauthier, les Hébert, les Landry, les Légère, les Vienneau et les Williams.

REVUE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MADAWASKA, janvier-juin 1986, vol. XIV, nos 1 et 2, 72 pages.

Ce numéro de la Revue est consacré aux «Oeuvres des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick» pour la période de 1868 à 1986. Les auteurs, Soeurs Georgette Desjardins et Corinne LaPlante, présentent une très bonne synthèse de l'oeuvre de leur communauté au Nouveau-Brunswick ainsi que le rayonnement de celle-ci à l'extérieur de la province. De nombreuses photos, qui sont en elles-mêmes de vrais documents, viennent abandemment illustrer le texte. On entre ainsi en contact avec l'oeuvre des Hospitalières dans les différentes localités de la province, tel que Tracadie, Chatham, Saint-Basile, Bathurst, Edmundston, Saint-Quentin, Perth-Andover, Lamèque, Caraquet et Grand-Sault.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE DE PUBNICO-OUEST, vol. IV, no 1 à 4, 1986.

Les quatre numéros de ce volume contiennent chacun 12 pages et portent sur les «Documents inédits de la famille Mius-d'Entremont d'Acadie». Ce long article concernant cette famille acadienne fut d'abord publié par le père Clarence J. d'Entremont dans les MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIE CANADIENNE-FRANÇAISE en 1968 et 1969. Le BULLETIN renseigne également ses lecteurs sur les différentes activités de la Société.

QUELQUES NOUVELLES

BANQUET

Comme vous pouvez le constater, le banquet qui a souligné le 5ième anniversaire de la Société d'histoire a connu un grand succès autant par le contenu de la conférence de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur que par le programme de la soirée. Ce banquet qui était également ouvert à la communauté francophone de la Capitale a permis de sensibiliser d'autres personnes aux objectifs et aux réalisations de votre Société.

EXPOSITION

La Société d'histoire est très heureuse de la collaboration qui s'est établie au cours de l'année avec la Société York-Sunbury qui a accueilli pendant toute la saison estivale l'exposition de notre Société sur la période française le long de la rivière Saint-Jean. Il est à souhaiter que d'autres activités conjointes puissent se réaliser à l'avenir.

FORT ST-JOSEPH

Un des projets à long terme de votre Société est de souligner en 1992 le tricentenaire de la construction du fort St-Joseph (quelque fois appelé fort Nashwaak) érigé en 1692 pour le gouverneur Villebon à l'embouchure de la rivière Nashwaak et Saint-Jean, soit du côté nord de la rivière en plein centre de Fredericton. Monsieur Jacques Degrace a accepté la présidence d'un comité d'étude. Une première rencontre entre le comité et l'exécutif de la Société est prévue au début de janvier.

MONUMENT

Les démarches pour ériger un monument aux fondateurs français/acadiens de Sainte-Anne des pays-bas (Fredericton) n'ont pas encore abouti. La difficulté, c'est la permission d'ériger le monument sur l'emplacement original de la Pointe Sainte-Anne (chemin Woodstock Road, près du quartier général de la GRC). Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est en pourparlers pour reprendre le «Old Government House» et d'y aménager les terrains dans leurs états du 18e siècle. Un parc du patrimoine y sera aménagé et c'est dans ce parc que la Société songe à ériger son monument.

LIVRE

En moins d'un an, la Société a vendu au-delà de 600 exemplaires de son livre: «Les Pays-Bas: histoire de la région Jemseg-Woodstock le long de la rivière Saint-Jean pendant la période française 1604-1759». C'est là une indication de la qualité du livre et de l'intérêt qu'il a créé. Les argents recueillis sont versés dans un compte spécial dont les intérêts pourront servir à financer d'autres projets de publication.

LE PETIT COURRIER

Nous sommes heureux de vous faire part que la revue «Le Petit Courrier» a un nouveau rédacteur en chef. Monsieur Fidèle Thériault n'en est pas à ses premières armes dans la publication sur l'histoire. Ancien président de la Société historique Nicholas Denys, Monsieur Thériault fit partie de la première équipe qui fonda notre propre Société. Nous remercions Monsieur Jean-Roch Cyr, qui depuis bientôt deux ans, s'était assuré que la revue atteigne et maintienne un standard de qualité professionnelle. Nous en profitons pour inviter nos membres à soumettre des articles pour la revue. La Société d'histoire appartient à tous ses membres.

TAPISSERIE ACADIENNE

On vous a parlé à quelques reprises au cours des deux dernières années du projet de confectionner une série de tapisserie portant sur l'histoire, la vie, la culture des Acadiens. Ce projet ambitieux connaît certaines difficultés de financement en ce moment. Les concepteurs et les artistes sont trouvés; il nous manque l'ingrédient principal en ce moment: les fonds. Même si le projet a été mis au rancart pour quelque temps, il n'est pas encore mis aux oubliettes.

ARCHIVES

Des démarches officielles ont été entreprises auprès des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick pour la création d'un dépôt d'archives sur la vie française et acadienne de la région de Fredericton. On sait que la présence française à Fredericton a toujours existé malgré les difficultés qui ont suivi les dérangements de 1755 et 1758. C'est cependant à partir du 20e siècle que la vie française a pris un nouvel essort. La Société d'histoire a déjà fait un certain travail pour recueillir des documents qui constituent notre petite histoire. Ce début d'archives actuellement entreposé à la Bibliothèque Dr Marguerite Michaud, au Centre communautaire Sainte-Anne sera transféré aux Archives provinciales qui accepte de l'organiser afin que le public-chercheur puisse le consulter. Ce transfert devrait se faire au début de 1987.

BIBLIOTHÈQUE

La Société d'histoire se propose de remettre à la Bibliothèque Dr Marguerite Michaud une série de livres, revues et autres publications se rapportant à l'histoire. La bibliothèque a déjà un rayon assez bien garni portant sur l'histoire acadienne. Ce don viendra s'ajouter à ces rayons.

PROCHAINE CONFÉRENCE

Veuillez prendre note que la prochaine conférence de la Société d'histoire aura lieu le jeudi 29 janvier 1987. Nous aurons alors le plaisir d'accueillir Madame Murielle Roy, directrice du Centre d'études acadiennes à l'Université de Moncton. C'est une conférence que nous attendons avec beaucoup d'intérêt.

UN CADEAU DE NOEL IDÉAL

On se demande souvent ce qu'on peut acheter d'original pour un parent ou un(e) ami(e) soit demeurant ici même à Fredericton ou encore dans un autre coin de la province ou du pays. La Société d'histoire de la rivière Saint-Jean vous propose l'achat d'un livre qui parle du début de la colonisation française et acadienne dans cette région, soit le long de la rivière Saint-Jean.

On sait vaguement que la région a été colonisée par des colons français mais les détails nous échappent. Le livre «Les Pays-Bas: histoire de la région Jemseg-Woodstock sur la rivière Saint-Jean pendant la période française 1604-1759» vous situe dans le temps et dans l'histoire. Ce livre lancé l'an dernier a été bien accueilli par les historiens comme les autres amateurs d'histoire.

Pendant le mois de décembre, la Société vous offre ce livret à un rabais de 2,00$ l'exemplaire. Pour profiter de cette aubaine, vous n'avez qu'à remplir ce coupon et le faire parvenir à la Société, a/s: Centre communautaire Sainte-Anne.

Société d'histoire de la rivière Saint-Jean
715, rue Priestman
Fredericton, (Nouveau-Brunswick)
E3B 5W7

Veuillez me faire parvenir _____ exemplaire(s) du livre «Les Pays-Bas....» au prix de 10,00$ l'unité.

Faire chèque payable à la Société d'histoire.

NOM _____

ADRESSE _____

_____

CODE POSTAL _____

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN

La Société a été fondée en 1981 afin de faire mieux connaître l'histoire de notre milieu à partir des débuts de la colonisation française et acadienne le long de la rivière Saint-Jean soit à partir du début du XVII siècle.

On peut devenir membre de la Société en payant la cotisation suivante:

Membre à vie	150,00$
Membre bienfaiteur	25,00$
Bibliothèque et institution	15,00$
Membre régulier	10,00$

Faire parvenir votre chèque à:

La Société d'histoire de la rivière Saint-Jean
715, rue Priestman
Fredericton, (Nouveau-Brunswick)
E3B 5W7

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1986-87

Président:	M. Bernard Poirier
Vice-présidente:	Madame Cécile Ouellet
Secrétaire:	M. Agnez Hall
Trésorier:	M. René Savoie
Conseillers:	M. Albéry D'Amours
	M. Yvon Léger
	M. Yvon St-Onge
Rédacteur des cahiers:	M. Fidèle Thériault